


VERS UN URBANISME ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

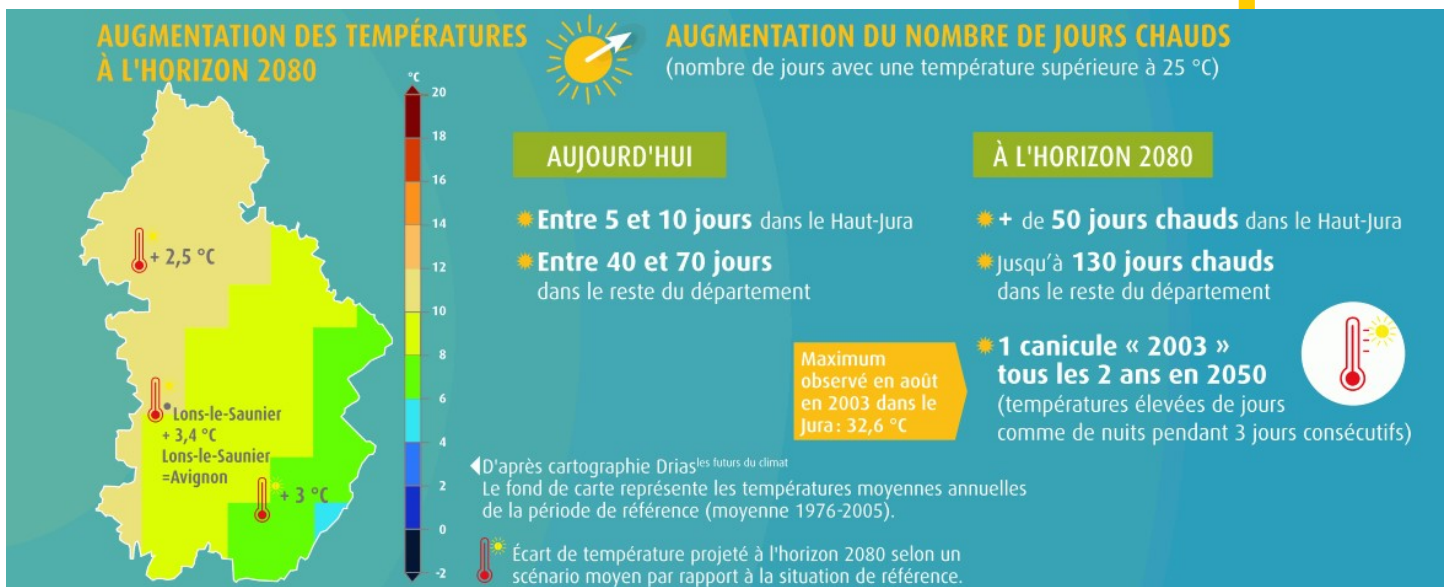
Des clefs pour agir

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE JURA À QUOI VA-T-IL FALLOIR S'ADAPTER ?

A l'horizon 2080*, le Jura devrait connaître une hausse des températures de + 2 °C dans les plaines du nord ouest et jusqu'à + 4 °C dans les parties les plus montagneuses par rapport à la période de référence 1976-2005. À titre d'exemple, les températures moyennes projetées à Lons-le-Saunier en 2080 seraient les mêmes que celles d'Avignon dans les années 2000. Nous devrions assister à une augmentation du nombre de jours chauds (températures supérieures à 25 °C) et les épisodes caniculaires deviendraient la norme en période estivale. Cette élévation des températures entraînera une réduction sensible de la quantité d'eau disponible du fait de l'évaporation et de la modification du régime des pluies. Les événements climatiques plus violents pourraient aggraver le niveau de risque dans des proportions inconnues. Il est urgent que les territoires s'y préparent afin de ne pas trop subir.



TEMPÉRATURES
DE RÉFÉRENCE
ET AUGMENTATIONS
PROJETÉES
À L'HORIZON 2080



* selon un scénario du groupe intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC) basé sur une politique climatique visant à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les leviers de l'urbanisme

Les documents d'urbanisme peuvent jouer un rôle majeur dans le maintien des espaces essentiels à la résilience d'un territoire face aux conséquences du réchauffement climatique. Ils doivent préserver les surfaces utiles à la rétention d'eau (zones humides, zones d'expansion des crues, haies, bosquets), protéger la ressource en eau, contribuer à la gestion des eaux pluviales, et assurer le fonctionnement des écosystèmes en intégrant les trames vertes et bleues et les réservoirs de biodiversité associés.

Les documents d'urbanisme ont donc un rôle déterminant dans l'adaptation des zones urbaines à l'élévation des températures et à ses conséquences. La conception des aménagements, de l'habitat, du tissu urbain en général doit intégrer le facteur température comme une contrainte forte à l'habitabilité et prévoir leur évolution en conséquence. La résilience des activités humaines est intimement dépendante de celle des milieux naturels en lien avec leur intégration dans les espaces urbains.

LEVIERS D'ACTION DE L'URBANISME POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Vers un renversement des logiques traditionnelles de l'aménagement : Inventer l'urbanisme qui crée les méthodes et les conditions d'adaptation

Les milieux naturels

- Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques ;
- Préserver et restaurer les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité ;
- Préserver et restaurer les zones naturelles de rétention et d'expansion des crues.

Les milieux urbanisés

- Réintégrer les éléments naturels (soleil, eau, végétation) dans les aménagements en privilégiant les solutions fondées sur la nature ;
- Concevoir des espaces publics rafraîchissants en cas de canicule ;
- Prendre en compte l'évolution des risques naturels liée au changement climatique ;
- Analyser la vulnérabilité des réseaux de transports au changement climatique.

Les orientations et actions du PLU(I)



Trame verte et bleue

DÉFINIR ET PRÉSERVER LA TRAME VERTE, LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ EN VEILLANT À UNE BONNE ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES TERRITORIALES :

Identifier les continuités écologiques, les préserver et les restaurer si besoin par exemple en instaurant des emplacements réservés sur les espaces nécessaires à la trame verte et bleue.



Bâtiments

FAVORISER LA CONCEPTION BIOCLIMATIQUE DES BÂTIMENTS : présenter et encourager le recours aux conceptions et techniques existantes qui limitent les apports de chaleur, évacuent la chaleur et rafraîchissent.

RENFORCER LA VÉGÉTALISATION DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS : identifier les atouts de l'environnement par rapport au confort d'été.

RAISONNER « CONFORT D'ÉTÉ » et prendre des mesures limitant les effets des pics de chaleur : favoriser la circulation de l'air. Par exemple, interdire l'utilisation des clôtures pleines pour ne pas faire obstacle à la circulation de l'air.

Espaces publics

RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA NATURE ET DE L'EAU DANS L'ESPACE PUBLIC : prescrire la végétalisation des espaces libres et de stationnement, fixer un % de la surface du terrain à maintenir ou aménager en espaces verts de pleine terre.

RÉDUIRE LES REVÊTEMENTS PARTICIPANT À L'ÎLOT DE CHALEUR : favoriser les revêtements (sols, bâtiments), les surfaces (albédo élevé), les matériaux mieux adaptés dans les opérations d'aménagement.

EAU



PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES ET LA TRAME BLEUE DU SCHÉMA RÉGIONAL d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) :

définir des orientations générales des politiques de protection et de préservation des zones humides et inondables.

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET SOUTERRAINE : évaluer les besoins en eau au regard des projets, préserver les zones naturelles dans les endroits stratégiques pour la ressources en eau.

MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES : autoriser voire imposer les dispositifs pour limiter les rejets d'eaux pluviales en dehors de la parcelle pour limiter les risques liés au ruissellement et au débordement.



Transports Voirie

AMÉLIORER LA CAPACITÉ DE STOCKAGE VIA LA PERMÉABILISATION DES VOIRIES : exemple : places de stationnement perméables, réserves autour des infrastructures de transport pour favoriser les dispositifs de récupération des eaux pluviales.

INTERDIRE LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE À DURÉE DE VIE LONGUE SUR DES ZONES À RISQUES : identifier les zones à enjeux. La voirie est concernée par le risque lié au retrait/gonflement des argiles.

Le changement climatique dans les stratégies de développement des territoires

L'adaptation des territoires aux conditions climatiques évolutives est le défi posé à nos sociétés et doit être une préoccupation majeure des collectivités.

Parce que les politiques d'urbanisme conduites aujourd'hui marqueront durablement les territoires, il est indispensable qu'elles prennent en compte dès aujourd'hui les prévisions climatiques pour construire les territoires adaptés aux évolutions du climat et à leurs conséquences.

Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la préservation des milieux naturels, la gestion des ressources, la limitation des risques naturels, l'habitabilité des milieux urbains en vue d'optimiser la résilience des territoires.

La Direction départementale des territoires est à vos côtés pour envisager des solutions d'avenir.



Rédactrices : Fanny Dhien et Anne Hilleret (Cerema Centre-Est)

Relecteurs : Aurélien Million (Cerema Centre-Est),

Marianne Bailleux, Bertrand Brohon, Alan Chauvin, Maryse Confuron, Valérie Combet, Nicolas Loyant, Sophie Ponchel (DDT du Jura)

Conception et réalisation graphique : Franca Berland (Cerema Centre-Est)

Crédits photos et iconographies : Freepik, Pixabay, Pxhere, Creative Commons Attribution

Édition : janvier 2020